



Termes de référence

Evaluation finale

Projet de renforcement de la bonne gouvernance de la pêche et au sein des organisations professionnelles de la pêche artisanale (OPPA) dans les sept pays membres de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) – Afrique de l’Ouest

Pays :

Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone

Contacts :

Moussa MBENGUE, Secrétaire exécutif de l’ADEPA

mbenguepeche@yahoo.fr

Florian de Jacquelot, Chargé de partenariat zone Sahel, CCFD-Terre Solidaire

f.dejacquelot@ccfd-terresolidaire.org

Nelly Argand, Chargée de mission appui et financements institutionnels

n.argand@ccfd-terresolidaire.org

Date limite de soumission des offres :

29 octobre 2018

Termes de références publiés sous réserve de l’obtention de l’avis de non-objection de l’AFD

Septembre 2018

SOMMAIRE

I. Présentation du projet à évaluer et de son contexte.....	3
1) Situation dans laquelle s’inscrit le projet.....	3
2) Présentation des parties prenantes.....	3
3) Descriptif du projet en cours et contexte	4
a) Contexte du projet	4
b) Objectifs du projet.....	5
c) Public cible.....	5
d) Activités et principaux résultats escomptés.....	6
II. Objectifs et méthodologie de l’évaluation	8
1) Justification / Objectifs de l’évaluation.....	8
2) Thématiques / questions évaluatives à traiter	9
3) Méthodologie	9
a) Pour la mission d’évaluation	9
b) Pour la restitution finale	10
III. Modalités de l’évaluation	10
1) Moyens	10
a) Humains.....	10
b) Financiers.....	10
2) Calendrier de l’évaluation.....	10
3) Produits attendus	10
4) Critères de sélection de l’équipe d’évaluation :.....	11
5) Modalités de réponse et modalités contractuelles	11
a) La proposition méthodologique, technique et financière.....	11
b) Contrat et paiement.....	12
Annexe 1 : Modèle de devis prévisionnel	13
Annexe 2 : Canevas de la réponse.....	14

Avis important :

Ces termes de références sont publiés sous réserve de l'obtention de l'avis de non-objection qui a été sollicité auprès de l'AFD. Selon la réponse obtenue de l'AFD, ils pourront être modifiés. Le cas échéant, une information sera publiée immédiatement.

I. Présentation du projet à évaluer et de son contexte

1) Situation dans laquelle s'inscrit le projet

Le projet est mis en œuvre dans un contexte de crise aiguë de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Celle-ci se manifeste par des signes de dégradation inquiétante des ressources halieutiques. Elle est causée fondamentalement par une surcapacité de pêche consécutive à des systèmes de gestion de pêche inefficaces accordant très peu de place aux professionnels de la pêche artisanale.

Les conséquences qui en découlent sont l'extraversion de la pêche artisanale, des pratiques destructrices de pêche, la montée de la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN), une baisse significative des retombées économiques de la pêche pour les Etats et des effets néfastes sur les moyens d'existence des communautés de pêche artisanale, sur les emplois et l'alimentation des populations.

Face à cette situation, dans un contexte de promotion des approches éco systémiques et de développement durable, les Etats ont mis en route des expériences de cogestion des pêches qui encouragent et créent les conditions d'une participation plus active de tous les acteurs. Consciente de l'importance de la participation indispensable des OPPA au développement durable de la pêche à travers leur contribution aux politiques publiques de pêche, l'ADEPA a développé le projet « **Renforcement de la bonne gouvernance de la pêche et au sein des organisations professionnelles de la pêche artisanale (OPPA) dans les sept pays membres de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSR) – Afrique de l'Ouest** ».

Cette intervention fait suite au projet « Renforcement de la structuration et des capacités d'influence des organisations professionnelles de la pêche artisanale (OPPA) dans les sept pays de la Commission sous régionale des pêches (CSR) en Afrique de l'Ouest » (Phase 1 – de 2010 à 2013 mise en œuvre en partenariat avec le CCFD-Terre Solidaire et avec l'appui financier de l'AFD) et dont l'évaluation finale a montré que des résultats probants sont enregistrés, des dynamiques intéressantes amorcées et qui mériteraient d'être consolidées dans le but de contribuer à pérenniser les métiers de la pêche artisanale.

2) Présentation des parties prenantes

Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD-Terre Solidaire)

Le CCFD-Terre Solidaire (<https://ccfd-terresolidaire.org/>) lutte durablement contre la faim en s'attaquant à ses causes, des plus locales aux plus globales selon 3 modes d'action complémentaires :

- l'appui à des projets internationaux de développement menés avec des partenaires locaux en Afrique, en Asie, en Europe de l'Est, en Amérique Latine
- en France, des actions de sensibilisation et d'éducation à la solidarité internationale, pour bâtir une société mondiale solidaire
- des actions de plaidoyer auprès des décideurs politiques et économiques français, européens et internationaux

Le CCFD-Terre Solidaire travaille en Afrique de l'Ouest depuis sa création en 1961. Ses priorités stratégiques reposent sur la sécurité et la souveraineté alimentaires (majorité des projets et des partenaires soutenus), la paix et la prévention des conflits et la promotion d'une économie sociale et solidaire. Pour ce faire, en complément des projets terrain qu'il soutient, le CCFD-Terre Solidaire accompagne ses partenaires dans l'analyse des causes liées à ces trois enjeux afin que leur méthodologie d'action permette d'agir sur les causes profondes identifiées

qui expliquent et génèrent ces situations. Son objectif est d'accompagner ces organisations locales à agir dans une perspective de transformation sociale (par la refondation et le renforcement des contrats sociaux locaux, par la promotion et le renforcement du dialogue notamment au sein des communautés, entre communautés ou encore entre Etat et citoyens, etc.) et de développement durable.

Dans le domaine de la pêche artisanale, outre son partenariat avec ADEPA, le CCFD-Terre Solidaire est en lien avec des organisations africaines et européennes spécialisées telles que le ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs en Afrique de l'Ouest) et la CAPE (Coalition pour des accords de Pêche Equitable). Il suit avec attention la question des accords commerciaux entre l'Union Européenne et les pays Afrique Caraïbe Pacifique. Le CCFD-Terre Solidaire est en partenariat entre autres avec des structures telles que Mauritanie 2000 (bénéficiaire du présent projet) et l'Apostolat de la mer à Madagascar.

Association Ouest Africaine pour le Développement de la Pêche Artisanale (ADEPA)

Créée en 1992, l'ADEPA (<http://www.adepawadaf.org/>) a pour mission d'organiser au profit de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest un vaste mouvement de soutien et de promotion, afin que soit assuré le développement économique et social du secteur, en mettant les organisations professionnelles au centre de toute action et stratégie. L'ADEPA a acquis une expérience notoire dans l'appui/accompagnement des organisations professionnelles de la pêche artisanale (OPPA) en Afrique de l'Ouest, notamment à travers la gestion du Programme Régional de l'Union Européenne (UE) pour la Valorisation des Produits de la Pêche, par la réduction des pertes après capture.

Militant pour l'intensification du commerce intra régional des produits de la pêche, l'ADEPA a été confrontée aux problèmes divers que rencontrent les professionnels de la pêche dans la commercialisation de leurs produits. La pertinence de ses interventions auprès des OPPA a valu à l'ADEPA la reconnaissance des organisations sous-régionales, régionales et internationales comme la CSRP, le WWF Wamer, la CEDEAO, le CILSS, la FAO, etc., comme une ONG internationale crédible d'appui/conseil dans le secteur de la pêche artisanale

3) Descriptif du projet en cours et contexte

a) Contexte du projet

La gestion institutionnelle du secteur de la pêche artisanale par les Etats qui devaient garantir la durabilité, par l'application de lois protégeant la ressource et contrôlant les éventuels abus, s'est révélée incapable de redresser la situation. Les différentes analyses du secteur ont montré que seule la cogestion, impliquant le partage de responsabilités entre toutes les parties prenantes dont les organisations professionnelles de la pêche artisanale (OPPA), pouvait venir à bout de ce dilemme et permettre un redressement de la situation. Les Etats en sont désormais conscients. Ils acceptent ainsi d'impliquer les OPPA dans les comités de gestion des projets et dans les cadres de concertation créés pour débattre des problèmes de la pêche.

Or, pour une participation active, utile et bénéfique des OPPA dans les instances de prise de décisions sur les politiques publiques de pêche, il faut que leurs représentants soient en capacités de compréhension des débats, de négociation et de proposition, ce qui est encore trop peu le cas actuellement. On constate en effet les difficultés suivantes :

- manque d'autonomie des OPPA ;
- faible capacité de plaidoyer ;
- manque d'échanges soutenus entre les OPPA ;
- déconnexion de niveaux d'action (OPPA de base, fédérations nationales et confédération régionale) ;
- mauvaise régulation des marchés locaux et intra-régionaux des produits de la pêche ;
- faible capacité de gestion des infrastructures et équipements mis à la disposition des OPPA ;
- manque de reconnaissance de la place et du rôle de la femme, notamment les femmes transformatrices du poisson dans le secteur de la pêche.

Dans ce contexte, le projet vise l'autonomisation des OPPA et l'accroissement de leurs capacités à influencer sur les politiques publiques de pêche de leurs pays et de gestion des ressources halieutiques

b) Objectifs du projet

- Objectif global

Contribuer à la pérennisation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, dans les 7 pays membres de la CSRP à travers le renforcement d'une gouvernance partagée.

Le projet vise la pérennisation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest et en particulier au sein des pays membres de la CSRP (Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone), en:

- renforçant les capacités des leaders pêcheurs, mareyeurs et transformatrices d'OPPA de la zone pour une meilleure autonomisation de leurs OPPO
- formalisant et faisant vivre les partenariats que le projet aura tissés avec les OPF et les administrations des pêches et les autres parties prenantes du secteur.
- renforçant les capacités de l'ADEPA

- Objectifs spécifiques

OS 1: Renforcer les compétences professionnelles et politiques des OPPO ainsi que leur autonomisation en vue d'améliorer leurs capacités d'influence sur les politiques publiques de pêche

OS 2 : Renforcer le positionnement des OPPO et OPF en tant qu'interlocuteurs reconnus en vue d'améliorer leur participation à un processus de cogestion des pêches

OS 3 : Les capacités de l'ADEPA en gestion de projet et en formation d'OPPO sont renforcées

Le projet est mis en œuvre sur une durée de 36 mois (Décembre 2015- Novembre 2018) avec le concours financier de l'Agence française de Développement.

Le plan de financement initial s'établit comme suit:

AFD	756 835 Euros	50%
CCFD	518 570 Euros	34,3%
ADEPA	100 265 Euros	6,6%
FPH	120 000 Euros	7,9%
Valorisation	18 000 Euros	1,2%
Total	1 513 670 Euros	100%

c) Public cible

Les groupes cibles sont :

- 45 des leaders des métiers de la pêche, du mareyage et de la transformation, issus de 45 organisations professionnelles de la pêche artisanale (OPPO) de base (21 issues de la phase 1 complétées par les 24 du présent projet) dont la moitié est composée de femmes,
- 21 suppléants des leaders formés (3 par pays, 1 par métier) dont 50 % de femmes
- 7 responsables des organisations professionnelles faitières nationales (OPF) partenaires de ce projet,
- 7 correspondants nationaux

Les bénéficiaires directs sont :

- 2 250 membres des 45 OPPO partenaires du projet dans les 7 pays de la CSRP (50 membres par OPPO) dont 50 % sont des femmes
- 700 membres des 14 OPPO voisines sensibilisées par les leaders formés (2 par pays) dont 50 % sont des femmes

Les bénéficiaires indirects sont :

- 68 180 membres des 7 OPF dans les 7 pays de la CSRP dont 34% de femmes ;
- 1 800 000 personnes vivant de la pêche dans la sous-région.

d) Activités et principaux résultats escomptés

Objectif général : Contribuer à la pérennisation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, dans les 7 pays membres de la CRSP à travers le renforcement d'une gouvernance partagée.	
Objectif spécifique 1 : Renforcer les compétences professionnelles et politiques des OPPA ainsi que leur autonomisation en vue d'améliorer leurs capacités d'influence sur les politiques publiques de pêche	
Résultat 1 : Les compétences des leaders pêcheurs, mareyeurs et transformatrices des OPPA sont renforcées en matière de gestion des ressources halieutiques et de valorisation artisanale de produits de la pêche.	
Principales activités prévues	<p>Activité 1.1.1: Former 24 nouveaux leaders (pêcheurs, mareyeurs et transformatrices) selon le U Process et par groupes linguistiques (francophones, anglophones et portugais/créole) aux modules suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des écosystèmes marins et côtiers et cogestion des ressources halieutiques (M1), - Standards sur le commerce international, régional, sous régional, national et impacts sur les métiers de la PA (M2), - Aménagement des sites de transformation et techniques de valorisation artisanale des produits de la PA (M3). <p>Activité 1.1.2: Organiser 24 sessions de restitution des formations par les leaders formés aux modules 1, 2 et 3, au niveau leurs organisations respectives.</p>
Indicateurs de suivi chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des 24 leaders diplômés pour les modules 1 à 3 (50 % de l'effectif des leaders constitué par des femmes) - 90 % des 24 leaders satisfaits des formations M1 à M3 - 80 % des 24 leaders ont plus de la moyenne aux tests en fin de formation des modules 1 à 3 - 80 % des 24 leaders ont tenté de faire prendre des décisions à leurs OPPA de meilleures pratiques de gestion par rapport à la pêche, au mareyage et à la transformation (ex : arrêt pêche juvénile, arrêt engins illégaux, amélioration de la qualité des produits, etc.)
Indicateurs d'impact chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> - 50 % des 1200 membres des OPPA partenaires du projet ont arrêté la commercialisation des juvéniles - 50 % des 1200 membres des OPPA partenaires du projet ont prohibé les filets, engins et méthodes illégaux de pêche - 50 % des 1200 membres des OPPA partenaires du projet ont diminué les pertes post capture - 25 % des 1200 membres des OPPA partenaires du projet ont diversifié leur mode de transformation des produits de la PA
Résultat 2 : La gouvernance des OPPA dont les leaders ont bénéficié de formation est améliorée avec des effets induits sur les OPPA voisines	
Principales activités prévues	<p>Activité 1.2.1 : Former 45 leaders (professionnels pêcheurs, mareyeurs et transformatrices, 21 anciens et 24 nouveaux) aux modules suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des organisations, équipements et infrastructures (M4), - Communication et plaidoyer (M5) <p>Activité 1.2.2 : Organiser 7 sessions de restitution des formations par les leaders formés aux modules 4 et 5 au niveau de leurs organisations respectives</p> <p>Activité 1.2.3 : Accompagner les leaders formés au processus de conception participative d'actions collectives (AC) en lien avec les problématiques de la durabilité de la pêche artisanale et appuyer la mise en œuvre des projets d'actions collectives.</p>
Indicateurs de suivi chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des 45 leaders diplômés pour modules 4 et 5 (50% sont des femmes) - 90 % des 45 leaders satisfaits des formations M4 et M5 - 80 % des 45 leaders ont plus de la moyenne aux tests en fin de formation des modules 4 et 5 - 90 % des 45 leaders ont porté un projet d'AC dans leur OPPA (dont projet à caractère environnemental et 50% des AC financées sont portées par des femmes) - 50 % des 45 OPPA partenaires du projet ont initié ou développé un outil de meilleure gestion de l'OPPA (procédures, stratégie, plan de gestion, etc.) - 100 % des 45 OPPA partenaires du projet sont régulièrement enregistrées auprès de leur administration nationale - 50 % des 45 OPPA partenaires du projet ont renouvelé les organes de gestion et de gouvernance pendant la durée du projet - 50% des 45 OPPA partenaires du projet tiennent des réunions et instances statutaires régulièrement et leurs responsables assument leurs responsabilités sur la durée entière de leur mandat

Indicateurs d'impact chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> - 30 % des 45 OPPA partenaires du projet ont contribué au financement de leur AC - 30 % des 45 OPPA partenaires du projet ont une régularité dans les cotisations de leurs membres - 80 % des 45 OPPA partenaires du projet ont mis en place de manière régulière (plus de 2 fois / an) des réunions d'information de leur membres, de gestion et de suivi de leurs projets - 80 % des 38 AC sont toujours en place à la fin du projet.
Objectif spécifique 2: Renforcer le positionnement des OPPA et OPF en tant qu'interlocuteurs reconnus en vue d'améliorer leur participation à un processus de cogestion des pêches	
Résultat 1 : Les conditions de collaboration et de synergie entre les OPPA/OPF, administrations des pêches et CSRP sont améliorées.	
Principales activités prévues	<p>Activité 2.1.1 : Structurer les relations entre les différents acteurs via des conventions et accords de collaboration (ADEPA, OPPA/OPF, administrations nationales et régionale des pêches)</p> <p>Activité 2.1.2 : Renforcer le fonctionnement des organes de gouvernance partagée et le développement d'initiatives de cogestion.</p>
Indicateurs de suivi chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> - 1 atelier sous-régional organisé - 8 réunions pour établir les contacts avec les administrations nationales et régionales - 10 missions de surveillance participative par an durant la durée du projet - 2 initiatives de cogestion par pays appuyées
Indicateurs d'impact chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> - 08 accords-cadres conclus avec les administrations nationales et régionales - 1 rapport de capitalisation des savoirs locaux (produit d'une recherche participative) produit par pays
Résultat 2 : La visibilité et la reconnaissance du rôle des OPPA /OPF par les instances nationales et sous régionale sont accrues	
Principales activités prévues	<p>Activité 2.2.1 : Accompagner les leaders formés à l'élaboration, au portage et à la mise en œuvre de stratégies de plaidoyer aux niveaux national (pays CSRP) et sous régional sur les problématiques qui préoccupent les professionnels de la pêche artisanale.</p> <p>Activité 2.2.2 : Identifier et appuyer les réseaux d'acteurs et alliances existantes dans le secteur de la pêche aussi bien à l'échelle des pays qu'à l'échelle régionale.</p>
Indicateurs de suivi chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> - 95 % des 45 leaders ont formulé et défendu un plaidoyer sur leur propre site (50% concernant des OPPA de femmes) - 80 % des thèmes de 21 plaidoyers (au moins 3 par pays) sont formulés et soumis aux décideurs au niveau national par les OPF (50% concernent des OPPA de femmes) - 50 % de ces plaidoyers sont pertinents et correctement formulés - Deux plaidoyers sont formulés et soumis aux décideurs sous-régionaux par la CAOPA (un des 2 concerne les femmes) - 50% de ces 23 plaidoyers sont pertinents et correctement formulés - 8 rencontres (7 au niveau national et 1 au niveau sous régional) de partage autour de problématiques communes.
Indicateurs d'impact chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure prise en compte des préoccupations des OPPA dans les politiques publiques de pêche - Une participation plus accrue des OPPA dans les activités initiées par les Etats et la CSRP - Une déclinaison des dispositions de la convention sous régionale des pêches dans les législations nationales des pays
Objectif spécifique 3: Les capacités de l'ADEPA en gestion de projet et en formation d'OPPA sont renforcées	
Résultat 1 : L'ADEPA dispose des moyens humains et techniques et des procédures de contrôle adéquats	
Principales activités prévues	<p>Activité 3.1.1 : Renforcer les compétences du Secrétariat exécutif de l'ADEPA en gestion de projet à travers le recrutement de personnel chargé spécifiquement de gérer le projet.</p> <p>Activité 3.1.2 : Doter le Secrétariat exécutif de l'ADEPA d'équipements et de matériels nécessaires à une bonne exécution du projet et de ses missions.</p> <p>Activité 3.1.3 : Procéder à l'audit annuel du projet</p>
Indicateurs de suivi chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de 4 personnes en poste au siège de l'ADEPA - Elaboration d'un manuel des procédures internes pour la gestion du projet - 3 rapports d'audit réalisés par un cabinet sélectionné par le CCFD sur la base de termes de références validés par l'AFD
Indicateurs d'impact chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> - 100 % des postes maintenus à l'ADEPA en fin de projet - les rapports d'audit ne comportent aucune observation factuelle signalant des erreurs
Résultat 2 : Un système de suivi/évaluation et un dispositif de capitalisation/communication permettent de tirer les leçons apprises et de les diffuser	

Principales activités prévues	<p>Activité 3.2.1 : Suivi du projet</p> <p>Activité 3.2.2 : Evaluation finale</p> <p>Activité 3.2.3 : Capitaliser et diffuser les leçons apprises du projet</p> <p>Activité 3.2.4 : Développer une communication interne et externe autour du projet.</p>
Indicateurs de suivi chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositif de suivi-monitoring de la mise en œuvre et des effets du projet élaboré en lien avec le CCFD, et mis en œuvre par l'ADEPA, en collaboration avec les CN et les leaders - 3 rapports, techniques et financiers (2 intermédiaires et 1 final) réalisés par l'ADEPA et le CCFD (sur la base des rapports de suivi-monitoring mensuels, trimestriels et semestriels) - 2 rapports de mission de capitalisation et un livret de capitalisation (faite sur les formations, les AC, les plaidoyers, leurs résultats et les conditions requises) sont produits pour pérenniser les acquis en interne à l'ADEPA - Le livret de capitalisation est diffusé dans le milieu de la PA (500 ex papier et sur le site web) - Un set d'outils de renforcement des capacités des OPPA est développé (M1, 2 et 3 adaptés, M4 et 5 développés) et intégré dans l'offre de service de formation de l'ADEPA aux OPPA. - 1 rapport d'évaluation ex-post réalisé par un cabinet d'étude sélectionné par le comité de pilotage sur la base de termes de référence validés par l'AFD - Au moins 10 preuves de communications sur le projet/an (presse, radio, TV, Extranet, etc.) - 4 bulletins d'infos de l'ADEPA par an rendent compte des activités du projet - 300 consultations par mois du site web de l'ADEPA
Indicateurs d'impact chiffrés	<ul style="list-style-type: none"> - L'ADEPA a élaboré une suite de projet avant la fin du projet - L'ADEPA a tenté une duplication du projet dans une autre zone avant la fin du projet

II. Objectifs et méthodologie de l'évaluation

1) Justification / Objectifs de l'évaluation

La présente évaluation poursuit les objectifs suivants :

- Evaluer le degré de réalisation des activités et les résultats atteints tels que programmés dans le cadre logique du projet
- Evaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficacé et la durabilité du projet avec un accent spécifique sur, d'une part, le mode de formation mis en place dans le cadre du projet (Conception des modules, Formation des leaders, Restitution et formation par les pairs, Définition et élaboration des actions collectives et des plaidoyers) et, d'autre part, les dynamiques locales créées par le projet (notamment en termes d'actions collectives et de plaidoyers).
- Analyser les changements survenus au niveau des groupes cibles dans les zones couvertes par le projet au cours de la période 2015 - 2018 et déterminer la contribution à ces changements des interventions de l'ADEPA à travers ce projet. Il s'agira notamment d'identifier les effets induits et les impacts résultant des diverses interventions du projet :
 - ✓ sur les groupes cibles (quels résultats et changements obtenus en termes d'acquisition d'expertises, de capacité à être « un bon leader » ?) et de la gouvernance des structures locales, nationales et sous régionales de représentation des professionnels de la pêche qui ont bénéficié de ce projet.
 - ✓ sur les dynamiques locales (actions collectives et plaidoyer) déployées par les OPPA de base et leurs liens avec les OPPA faîtières nationales et sous régionale,
 - ✓ Sur la relation entre OPPA et les administrations des pêches (qualité du dialogue politique) et sur les dynamiques de co-gestion.
- Evaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficacé du dispositif de mise en œuvre (CN, OPF, Coordination projet) et de gouvernance (COFIL), du dispositif de gestion et du dispositif de suivi-évaluation.

- Obtenir une confirmation (infirmation) de la stratégie d'intervention de l'ADEPA (dans ses relations et actions de renforcement des OPPA, dans sa posture d'ONG d'appui, dans ses rapports aux administrations, etc.) en fonction des modifications de son environnement et disposer de recommandations afin de l'adapter.
- Disposer de recommandations pour une suite de projet :
 - ✓ quels sont les acquis pour les relations futures entre les groupes cibles et l'ADEPA?
 - ✓ quels sont les principaux enjeux sur lesquels l'ADEPA devrait centrer leurs interventions ? y a-t-il de nouvelles préoccupations qui devraient être prises en compte?
 - ✓ quelles leçons tirer pour la suite des interventions des difficultés rencontrées et des réussites obtenues dans la mise en œuvre de ce projet ?

2) **Thématiques / questions évaluatives à traiter**

Afin d'évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficacé et la durabilité du projet à ce stade du projet, et permettre la pérennisation du projet, l'équipe évaluatrice tentera d'apporter des réponses ou recommandations aux thématiques suivantes concernant:

- Les résultats de la méthodologie globale utilisée dans la mise en œuvre des activités ;
- les résultats sur l'acquisition de nouvelles compétences techniques, professionnelles et politiques par les OPPA appuyées et sur les dynamiques partenariales entre organisations professionnelles de la pêche artisanale ;
- les résultats sur la pertinence des actions collectives au regard des préoccupations des professionnels de la pêche artisanale et les changements intervenus au niveau des membres des OPPA appuyées à la base (amélioration des revenus ? amélioration des conditions de travail ? légitimité accrue ?) ;
- les résultats sur la promotion de l'égalité homme/femme dans le cadre du projet et plus largement de la prise en compte de la dimension genre dans la stratégie d'intervention ;
- les résultats sur la promotion de la cogestion des pêches dans les pays couverts par le projet à travers les organes de cogestion existants appuyés et les nouveaux organes créés (quels changements induits ? quelle pérennité de ces changements ?) ;
- les changements constatés au niveau des positionnements des OPPA portés dans le dialogue avec les administrations de la pêche, au niveau de la reconnaissance des OPPA par les autorités comme des interlocuteurs légitimes et au niveau de la prise en compte par les autorités des principales préoccupations portées par les organisations représentant la pêche artisanale.

3) **Méthodologie**

a) Pour la mission d'évaluation

Le nombre de jours est donné à titre indicatif, la durée devant s'échelonner sur une quinzaine de jours.

Travail préparatoire : 2/3 jours

- ✓ Revue documentaire : Prise de connaissance des principaux documents existants sur le projet: rapports annuels, etc.,
- ✓ Discussions, échanges avec les responsables du projet (CCFD-Terre Solidaire, ADEPA)

Travail de terrain : 12 jours

- ✓ Discussions / entretiens avec l'équipe de l'ADEPA (CA, équipe de coordination, CN)
- ✓ Revue documentaire : consultation de la documentation disponible dans les locaux de l'ADEPA
- ✓ Enquêtes auprès des bénéficiaires
- ✓ Discussions avec différents acteurs du projet (administrations des pêches, OPF, OPPA, etc.)

- ✓ Analyse des données et rédaction du rapport final ainsi que d'une synthèse du rapport
- ✓ « Restitution à chaud » en fin de mission terrain avec le partenaire

Les évaluateurs devront se rendre obligatoirement au Sénégal, en Gambie, en Guinée Bissau et en Sierra Léone. Quand aux autres pays (Cabo-Verde, Mauritanie, Guinée), le travail pourra se faire à distance.

b) Pour la restitution finale

Restitution et rapport : 6 jours

- ✓ 4 jours pour la rédaction du rapport provisoire
- ✓ 0,5 jour pour la restitution (présentation orale) du rapport provisoire
- ✓ 1,5 jour pour la rédaction et la restitution du rapport final après intégration éventuelle de commentaires

Les résultats et les recommandations de l'évaluation seront rendus publics et seront notamment transmis à l'Agence Française de Développement, et à la FPH, bailleurs de fonds de ce projet.

III. Modalités de l'évaluation

1) Moyens

a) Humains

L'équipe sera composée de **2 experts**, l'un international, l'autre ouest-africain, couvrant à eux deux, les compétences suivantes :

- ✓ Bilingue français/anglais, et maîtrise du portugais pour l'un d'eux au moins ;
- ✓ Expertise des techniques d'évaluation ;
- ✓ Connaissance des problématiques et des principaux acteurs de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest: spécificités, structuration, lois et accords cadres/ instances de concertation et de décision ;
- ✓ Maîtrise de la sociologie des organisations, et notamment des structures de représentation du monde professionnel de la pêche;
- ✓ Connaissances en méthodologie de plaidoyer ;
- ✓ Très bonne connaissance des pays concernés

Le leader devra être clairement identifié dans la proposition qui sera soumise, il sera l'interlocuteur privilégié pour l'évaluation ; cette personne devra avoir une bonne maîtrise du français (langue de communication entre les parties).

b) Financiers

L'enveloppe financière pour la réalisation de cette évaluation est estimée à un maximum de **30 000 € TTC**. (Couvrant tous les frais liés à l'évaluation, transports sur place et internationaux, per diem ...)

Les propositions méthodologiques devront être présentés (selon le canevas en Annexe) et comprendre un budget prévisionnel détaillé (conforme au modèle présenté en Annexe) compris dans cette enveloppe.

2) Calendrier de l'évaluation

La mission d'évaluation se déroulera en novembre 2018 sachant que le rapport final devra être remis au plus tard fin décembre 2018.

3) Produits attendus

Il sera demandé à l'équipe d'évaluation de fournir :

- **Un rapport de cadrage (ou note de démarrage)** en français (en version électronique sous format Word), présentée au CCFD et à l'ADEPA avant le départ sur le terrain. Il fera le point des premières investigations sur la base des lectures documentaires et de premiers entretiens (à distance) avec les partenaires. Il inclura:
 - ✓ les questions et hypothèses que les évaluateurs traiteront sur le terrain.
 - ✓ le planning prévisionnel des visites
 - ✓ entretiens prévus lors de la mission terrain
 - ✓ la méthodologie employée.

- **Un rapport provisoire** (Draft) en français (en version électronique sous format Word)
Concluant le travail de terrain de l'évaluation, ce rapport sera remis avant la restitution dans un délai raisonnable permettant la prise de connaissance de l'ensemble des documents par les intéressés.

- **Un rapport définitif** en français (en version électronique sous format Word et papier entre 30-40 pages max)
Intégrant les remarques émises lors de la réunion de restitution, ce rapport définitif sera produit en 5 exemplaires papiers ET envoyé en version électronique. Il sera la propriété du CCFD-Terre Solidaire et de l'ADEPA qui pourront le diffuser si nécessaire.

Ce rapport final comprendra:

- a) un rapport principal avec:
 - ✓ Un rappel rapide des TdR et de la méthodologie employée,
 - ✓ La liste des personnes rencontrées et des lieux visités,
 - ✓ Une bibliographie éventuelle,
 - ✓ les observations et résultats de l'évaluation, tels que définis dans les TdR ;
 - ✓ l'analyse de l'impact et de la perception par les bénéficiaires, par les institutions et autres acteurs impliqués dans le secteur ;
 - ✓ des perspectives et conditions de pérennisation du projet ;
 - ✓ des recommandations concrètes et une proposition de priorisation (liées aux observations et résultats de l'évaluation) et constructives à adresser à l'une ou l'autre des parties prenantes dans un délai réaliste.

- b) Une synthèse – résumé exécutif (5 pages maximum) reprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations.

4) Critères de sélection de l'équipe d'évaluation :

L'équipe de consultants/évaluateurs est invitée, en prenant connaissance des présents termes de référence, à faire des propositions techniques et financières (selon les modèles en pièce jointe) pour la réalisation de l'évaluation.

La sélection s'effectuera sur la base des critères suivants :

- ✓ exposé de la problématique et compréhension du sujet ;
- ✓ démarche méthodologique proposée ;
- ✓ qualifications, expériences et compétences des experts ;
- ✓ expériences de la zone et de la problématique du projet à évaluer ;
- ✓ complémentarité de l'équipe proposée;
- ✓ détail des prix et coûts des différentes prestations (devis à présenter conformément au modèle joint en Annexe);
- ✓ chronogramme de réalisation de l'ensemble des prestations.

5) Modalités de réponse et modalités contractuelles

a) La proposition méthodologique, technique et financière

La proposition devra inclure une équipe de deux évaluateurs comme décrit au paragraphe III.1)a)

Les propositions comprenant un seul évaluateur ne seront pas étudiées.
La proposition devra tenir en 7 pages maximum.

Les propositions méthodologiques, techniques et financières (réponse aux présents Termes de Référence), accompagnées des CV des experts, devront être retournées au CCFD-Terre Solidaire à l'ADEPA - au **plus tard le 29 octobre 2018**, électronique (email) à l'attention de:

- Moussa MBENGUE – Secrétaire exécutif de l'ADEPA – email : mbenguepeche@yahoo.fr
- Florian de JACQUELOT – Chargé de mission Afrique– CCFD-Terre Solidaire – email : f.dejacquelot@ccfd-terresolidaire.org
- Nelly ARGAND – Chargée de mission appui et financements institutionnels – email : n.argand@ccfd-terresolidaire.org

b) Contrat et paiement

Un seul et unique contrat (en Euros) sera signé avec l'équipe d'évaluateurs (et non un contrat par évaluateur). Le CCFD-Terre Solidaire ne sera pas responsable de la répartition financière entre les évaluateurs et ne pourra être impliquée dans les négociations entre les évaluateurs concernant la répartition financière. Le CCFD-Terre Solidaire ne traitera qu'avec une et une seule entité, l'équipe d'évaluation, via le leader de l'équipe (comme décrit au paragraphe 1)a).

Le paiement s'effectuera en 2 tranches distinctes :

- 50% à la remise du rapport de cadrage
- 50% après **validation** du rapport final

Annexe 1 : Modèle¹ de devis prévisionnel

Nom de la société :

Coordonnées et Adresse :

DEVIS n° :.....

Intitulé de l'étude :

Intitulé de la dépense	Nbre d'unité	Coût Unitaire	Coût Total (TTC)
Vols Internationaux <i>(Sur justificatif ET remise des cartes d'embarquement)</i>			€
- Vols AR :		€	€
- Vols AR :		€	€
Perdiem <i>(en forfait jour sans justificatif)</i>			€
- Evalueur 1 :		€	€
- Evalueur 2 :		€	€
Déplacements intérieurs <i>(sur présentation de facture)</i>			€
- Estimation des coûts de déplacement localement (pays)		€	€
- Estimation des coûts de déplacement en France		€	€
Salaires / Honoraires <i>(coût forfaitaire – unité en jours)</i>			€
- Evalueur 1 :		€	€
- Evalueur 2 :		€	€
Autres coûts (documentation, reprographie, communications...) <i>(Coûts forfaitaires)</i>			€
-		€	€
-		€	€
-		€	€
Montant Total TTC:			€

Observations complémentaires :

¹ A présenter sur lettre à en-tête dans la mesure du possible.

Annexe 2 : Canevas de la réponse

La réponse aux Termes de Référence devra s'organiser autour des 3 sections suivantes :

1. Compréhension des Termes de Référence

Cette section décrira entre autre la compréhension que l'équipe proposée a :

- des Termes de Référence présentés ;
- du contexte du projet ;
- du projet lui-même.

2. Méthodologie de travail et résultats attendus

Cette section décrira entre autre :

- la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs de l'évaluation de façon documentée, argumentée ;
- un chronogramme indicatif ;
- les résultats attendus ;
- les limites de l'évaluation ;
- Toute autre information permettant une bonne compréhension de la méthode utilisée

3. Composition de l'équipe évaluatrice

Cette section décrira entre autre :

- la composition de l'équipe,
- le profil des experts,
- la complémentarité des deux experts,
- les points forts de l'équipe proposée

4. Annexes

- Les CV des experts
- le devis de la prestation (cf. modèle fourni)